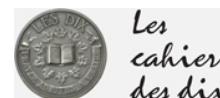


Les Cahiers des dix



Deux colons célibataires des débuts de la colonie

Raymond Douville, S.R.C.

Number 43, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015545ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015545ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Douville, R. (1983). Deux colons célibataires des débuts de la colonie. *Les Cahiers des dix*, (43), 73–96. <https://doi.org/10.7202/1015545ar>

Deux colons célibataires des débuts de la colonie

Par RAYMOND DOUVILLE, S.R.C.

Les historiens, et davantage les généalogistes, s'intéressent bien peu à la vie des célibataires qui ont vécu en Nouvelle-France à l'époque de la colonisation. Sauf quand il s'agit de personnages de premier plan, comme l'intendant Talon, ou de ceux qui ont alimenté les scandales libertins ou financiers et en ont laissé des traces dans les familles et dans l'histoire officielle.

Les autres ne retiennent pas l'attention et sont laissés à l'écart, parce qu'ils n'auraient pas participé à la prospérité démographique.

Tout de même, ne méritent-ils pas mieux que l'oubli complet? N'ont-ils pas droit à plus de considération? N'ont-ils pas, eux aussi, participé à leur façon, discrète et laborieuse, à l'épanouissement et à l'enrichissement de la colonie?

La petite histoire au moins ne doit-elle pas leur rendre justice et conserver leurs noms? Cette petite histoire, si souvent décriée parce qu'on la dit cachotière et mystérieuse, mais qui recèle la chair toujours vivante des générations humaines, et sans laquelle les historiens ne peuvent que grignoter péniblement les faméliques ossements qu'offrent à leur appétit les documents publics.

Tout ce préambule pour en arriver à dire que c'est de la bien petite histoire que je veux ici raconter. Tellement infime et pâle que peut-être elle n'intéresserait personne, si elle ne nous apprenait dans son indiscret babillage, entre autres détails pittoresques, que le premier marguillier de la paroisse de Grondines était d'origine protestante et que l'autre célibataire a bien failli épouser une future criminelle.

En histoire, comme en amour et en bien d'autres domaines, il ne faut jurer de rien.

Voici donc le récit de l'humble vie de deux paysans célibataires des premières années de la colonie. Thimothée Josson, originaire de l'Aunis. Et Jacques Loyseau dit Grandinière, natif de Tourouvre, au Perche.

Le premier cherchait la sérénité de la vie dans la solitude, une solitude qui le fuyait toujours. Le second voulut à trois reprises s'unir, comme la plupart de ses compagnons, à des «Filles du Roy». Toutes trois l'abandonnèrent. Puis il se résigna.

L'évocation de leur modeste existence nous permet d'entrer plus intimement dans l'atmosphère de leur époque.

THIMOTHÉE JOSSON

De tempérament solitaire, fuyant sans cesse, comme un ermite, le monde civilisé, il nous a fourni peu de renseignements sur ses origines. Trop peu du moins pour satisfaire notre curiosité. Nous nous contenterons donc de relater ce que nous avons pu apprendre de sa vie en Nouvelle-France où il passa les trente dernières années de sa vie.

Nous savons seulement qu'il était originaire de Marennes, en Aunis, de religion protestante et charpentier de moulins. Son âge même, tout comme la véritable orthographe de son nom, car il était illettré, reste imprécis. Au recensement de 1681, il déclare avoir trente-six ans, donc né en 1645. Son acte de sépulture à Batiscan en 1699 le dit âgé de soixante-six ans, donc né en 1633. Peu après son arrivée au pays, il abjure à Québec le 25 juin 1669, devant le représentant de l'évêque, l'abbé Jean Dudouyt, avec comme témoins Philippe Loignon, domestique chez le conseiller Mathieu Damours, et Louis Palardy, serviteur chez les pères Jésuites. En 1676, il sera confirmé à Grondines en même temps que quelques habitants de l'endroit. Ses concitoyens le nommèrent l'un des deux pre-

miers marguilliers de la seigneurie. Il abandonna après deux ans. Sa soif de solitude le hantait toujours.

On le verra toujours en quête d'endroits encore inhabités.

À son arrivée au pays, il accepte d'aller s'établir dans la seigneurie de La Poterie, que Jacques LeNeuf avait obtenue avant sa venue au pays en 1636, par l'entremise de son beau-frère Pierre LeGardeur de Repentigny. Ce dernier est membre de la compagnie des Cent-Associés, qui cherche pour la colonie naissante des recrues de choix. Cette proposition décide Jacques LeNeuf à émigrer avec toute sa famille, son épouse Marguerite LeGardeur, sa fille Marie, encore au berceau, sa vieille mère Jeanne LeMarchand, son frère aîné Michel et sa sœur Marie. On sait que ce groupe deviendra l'un des plus importants du bourg de Trois-Rivières. Ces détails sont bien connus.

Dès son arrivée, Jacques LeNeuf fait preuve de détermination et s'empresse de mettre en valeur sa seigneurie. Il s'y fixe sans tarder avec sa femme et son enfant et s'emploie à attirer quelques colons. Le père Vimont, qui l'y trouve en 1640, écrit dans sa *Relation*: «*Nous arrivâmes hier sur le midy chez monsieur de La Poterie. Nous n'en pourrions partir que ce jour d'huy pour ce que nos matelots ont laissé échoué notre chaloupe trop haut...*»

Mais la menace iroquoise oblige bientôt la famille LeNeuf à se réfugier à Québec où les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui procurent secours. Nous trouvons ces lignes à ce sujet dans *Les Annales de l'Hôtel-Dieu* pour 1646: «*Mr. de la Poterie, qui demeurerait à Portneuf, fut aussy effrayé du bruit et des menaces que faisaient les Iroquois. Il crut qu'il serait plus en sûreté à Sillery, et madame son Épouze nous en ayant fait parler, nous consentîmes bien volontiers qu'ils y vinsent, et nous leur fîmes faire une petite maison à nos frais, où ils descendirent l'automne. Nous leur donnâmes aussy de la farine pour l'hyver, que nous passâmes bien tranquillement.*»

Jacques LeNeuf et son épouse sont énergiques. Ils vont d'ailleurs le démontrer tout au long de leur vie. Aussi retournent-ils sur leur fief qu'ils veulent à tout prix développer et y attirer des colons. En 1646 LeNeuf engage Gilles Trottier, originaire d'Igé, un compatriote percheron nouvellement arrivé avec son épouse Catherine Loyseau, pour développer le domaine. Le contrat d'engagement est de sept ans. Mais cette nouvelle famille doit bientôt fuir devant la menace iroquoise et gagne Trois-Rivières où Jacques LeNeuf est déjà rendu et dont, grâce à ses influences, il est gouverneur depuis 1645. En 1649, nouvelle tentative de peuplement. LeNeuf conclut un marché avec le charpentier Paul Chalifour pour la construction d'un moulin seigneurial. On ignore si ce moulin fut jamais construit, car les colons ne viennent toujours pas, par crainte toujours des invasions iroquoises. En 1668, lorsque les autorités lui demandent, comme aux autres seigneurs, l'état de sa seigneurie, il pourra répondre qu'il a dû quitter les lieux parce que ses bâtiments ont été brûlés par les Indiens, *«en quoy il a souffert de notables pertes qui luy coûtent beaucoup à rétablir présentement...»*

Il est devenu un notable de Trois-Rivières. Mais son but tient toujours. En 1666 lorsqu'il se rend en France pour faire confirmer les titres de noblesse auxquels il croit avoir droit, il profite de son passage à La Rochelle pour recruter des émigrants auxquels il offre gratuitement des concessions sur ces terres, particulièrement à La Poterie.

C'est ainsi qu'arrivent les premiers véritables concessionnaires de la seigneurie de Portneuf. Ils ont noms Michel Goron, François Couillard, Pierre Tousignant, Hilaire Frapier, Gilles Masson, Jean Catelan et Thimothée Josson.

Ce don gratuit d'une terre est, comme nous le disions plus haut, une véritable aubaine pour ces jeunes gens avides de liberté et que tente l'aventure dans un pays nouveau. Sans doute avaient-ils, au cours du long voyage sur l'océan, fait la connaissance de jeunes «Filles du Roy» allant elles aussi à l'aventure.

Quoi qu'il en soit, les mariages ne tardent pas. L'enthousiasme est tel que la plupart des nouveaux concessionnaires de La Poterie s'unissent à ces jeunes filles avant même d'aller prendre possession de leur bien. Eux obtiennent un lopin de terre gratuit, et elles, bénéficient d'une dot, si mince soit-elle.

Le premier de ces mariages inopinés, car on peut les appeler ainsi, a lieu le 14 octobre 1668. Il unit Hilaire Frapier, de La Rochelle, et Rose Petit, native de Paris, en l'étude du notaire Jean Leconte. Puis, le 17 suivant, le notaire Romain Becquet enregistre trois mariages de nos futurs colons. François Couillard, également de la région de La Rochelle, a fixé son choix sur une «jeune fille de distinction», Esther d'Annesy de Longchamp, qui se dit native de la ville de Namur, en Flandre. Pierre Tousignan, originaire de Blaye, près de Bordeaux, épouse Marie-Madeleine Philippe, de Paris. Puis une autre parisienne, Jeanne-Marie Gauthier, accepte de s'allier à Gilles Masson, originaire du Poitou. Et deux jours plus tard, le 19 octobre, le notaire Pierre Duquet unit Michel Gorron, venu du Poitou comme Gilles Masson, à une autre parisienne, Marguerite Robineau. Tous sont témoins les uns aux autres. Jacques LeNeuf est également à Québec à cette date, car il est présent au mariage de François Couillard, de même que l'intendant Talon.

Que devient Josson pendant ce temps? Son nom n'apparaît dans aucun de ces contrats de mariage. Peut-être que sa mentalité rigide d'adepte de la religion réformée jugeait simoniacque ces unions spontanées unissant pour la vie des êtres qui ne se connaissaient que depuis peu et, croyait-il, uniquement attirés par le désir charnel. Aveuglés aussi par cette liberté qui soudain s'offrait à eux dans un pays inconnu où tout leur était permis. Ou tout simplement voulait-il rester libre de toute attache.

D'autre part, les autorités officielles approuvaient par leur présence de telles unions. Le gouverneur Remy de Courcelle, le marquis de Tracy, l'Intendant Talon avaient assisté le 17 juillet précédent au mariage de Jacques Dubois, d'Angou-

lème, avec Marie Girard, de Niort. À l'occasion ils agissent ainsi pour d'autres, comme encouragement.

1ère étape: La Poterie (Portneuf)

Quant à Josson, il a déjà gagné son lot à La Poterie, et s'est mis à l'œuvre. Deux ans plus tard, quand il quittera la seigneurie, il pourra déclarer qu'il possède une maison et une grange et huit arpents défrichés. Car il part, trouvant déjà trop bruyant le voisinage des couples qui ne cessent de recourir à son habileté de charpentier et qu'il a aidés à se bâtir et à emménager.

Et voici qu'une autre raison plus capitale l'incite à partir au plus tôt. Il a appris que Jacques LeNeuf est sur le point de céder sa seigneurie à son gendre, René Robineau, et que ce dernier a l'intention de s'y fixer avec sa famille et d'y attirer d'autres colons.

Sans plus tarder, Josson décide de se rendre à Trois-Rivières. Le 21 mars 1671, en l'étude du notaire Ameau, il passe un contrat par lequel il remet sa concession au seigneur Jacques LeNeuf. Il ne fournit pas les motifs de sa décision, mais l'acte nous apporte tout de même quelques précisions. La concession qui lui avait été accordée verbalement et n'avait jamais été entérinée, pas plus d'ailleurs que celles de ses compagnons, a trois arpents de front sur quarante de profondeur, le long de la petite rivière Sainte-Marguerite, avoisinant la concession de François Couillard. C'est alors qu'il déclare *«avoir environ huit arpents de bois abattu, avec une maison et une grange basties dessus... Aux conditions que le Sr de la Poterie le tienne quitte de tout qu'il luy a avancé jusques à ce jour d'huy tant vivres qu'en autres choses...»*

Nous apprenons ainsi que le seigneur LeNeuf a pris soin de munir ses premiers concessionnaires de la subsistance nécessaire à leur établissement. Nous pouvons relever d'autres exemples.

Ainsi le notaire Romain Becquet a enregistré un acte, le 12 octobre 1669, par lequel François Couillard et son épouse Esther Dannesé, qui se disent encore «habitants demeurant à La Poterie», reconnaissent devoir au seigneur Jacques LeNeuf la somme de trois cents quatre-vingt-et-une livres tournois pour diverses marchandises précédemment reçues. Parmi celles-ci nous relevons deux barriques d'eau-de-vie, deux barriques de vin, deux barriques de farine et treize minots de blé froment. Les époux hypothèquent en garantie «leurs biens meubles et immeubles présents et advenir». Quant à un autre concessionnaire de la première année, Hilaire Frapier, qui a quitté les lieux peu après, il reconnaît dans un acte du notaire Duquet le 10 avril 1680 devoir encore à Jacques LeNeuf la somme de 160 livres «pour marchandises à luy fournies il y a treize ou quatorze ans...»

2e étape: Grondines

Josson gagne la seigneurie de Saint-Charles-des-Roches (Grondines), encore inexploitée et appartenant aux religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Son contrat de concession est daté du 4 juillet 1671, soit moins de quatre mois après sa démission à La Poterie.

Le 7 juillet suivant, Jacques LeNeuf cédait sa seigneurie à son gendre et à sa fille Marie LeNeuf, où les retrace le recensement de 1681 avec leurs neuf enfants et de nombreux domestiques et colons.

Pour la passation de son contrat à Saint-Charles-des-Roches, Josson doit se rendre au parloir des Religieuses à Québec, où l'accueillent derrière la grille de leur cloître les autorités de la maison: La Supérieure, Mère Marie-Renée de la Nativité, et ses adjointes dont on retrouve les signatures au bas du contrat rédigé par le notaire Gilles Rageot: Anne de St-Bernard, Marie de St-Augustin, Marie de St-Bonaventure. Jeanne Agnès de St-Paul. Quant à l'humble colon, il déclare ne savoir écrire ni signer.

La concession qui lui est accordée comprend quatre arpents de front et quarante de profondeur dans les terres «en nature de hault bois», entre François Couillard et Jean Catelan, qui s'y étaient aussi installés sans attendre leur contrat de concession. Ce qui d'ailleurs ne tarda pas, car Josson donnait l'exemple de posséder un contrat en bonne et due forme, pour éviter des complications possibles.

Puis voici que les autres colons de la Poterie viennent tous l'un après l'autre les rejoindre avec leur famille dans cette nouvelle seigneurie: Michel Goron, Pierre Tousignant, Gilles Masson, Jean Hébert. Aucun d'eux ne veut être sous la tutelle du nouveau seigneur, qui a la réputation d'être autoritaire, arriviste et arrogant, tout comme les petits seigneurs de France. Seul Jean Catelan y retournera quelques années plus tard.

Bientôt Josson se rend compte qu'il n'a pas encore la paix. Chez ces nouveaux colons, des enfants naissent et créent de nouvelles obligations. De plus, des événements turbulents se produisent. L'harmonie ne règne pas toujours entre ces couples. Dès 1673 Michel Goron assaille à coups de bâton sa voisine Marie-Magdeleine Philippe, épouse de Tousignant, et à la suite d'un tumultueux procès il est écroué à la prison de Québec. Environ deux ans plus tard, les deux couples en viennent encore aux coups. Ces événements ont déjà été racontés dans diverses études. Nous ne les notons ici que parce que Josson en fut témoin, dût se déplacer pour fournir son témoignage, être assermenté. Bref, se plier au protocole et aux exigences des officiers de la justice.

Et lui qui cherche la tranquillité!

3e étape: Lotbinière

Cette tranquillité, il croit pouvoir la trouver de l'autre côté du fleuve, presque en face de Grondines. Seul s'y rend les mois d'été un colon de Batiscan, Michel LeMay. Il vient y pêcher l'anguille, abondante à cet endroit et dont il fait un

fructueux commerce; il s'y est bâti une rustique cabane pour y passer les nuits, se nourrir et s'abriter lors des intempéries. Josson se rend souvent le voir. Ils échangent leurs projets d'avenir. Derrière une haute falaise, s'étend une région encore sauvage, inexploitée. LeMay possède à Batiscan une concession où sont logés sa femme et ses enfants. Mais la Pointe Platon, comme on appelle cet endroit, le tente bien et de plus en plus il est décidé à s'y établir. Il s'y fait accorder une concession en 1673 par le seigneur Chartier de Lotbinière à qui la seigneurie appartient et où il n'a jamais mis les pieds.

Josson songe à l'y rejoindre. Mais il lui faut auparavant disposer de ce qu'il possède à Grondines. Pendant ce temps, d'autres colons d'abord établis à La Poterie et qu'il connaît bien vont eux aussi gagner les terres de Lotbinière avec leur famille naissante. Puis d'autres encore, venus on ne sait d'où, s'y établissent même sans concession officielle. Et la rumeur veut que le seigneur lui-même a déjà choisi le site de son manoir seigneurial. A-t-il l'intention d'y résider ou d'y placer un régisseur?

Pour Josson, le problème est le même que celui qui lui a fait quitter la seigneurie la Poterie. Il n'aura pas encore la quiétude rêvée. Il cherche ailleurs. La seigneurie voisine, Deschaillons, est encore vierge de colons et on ignore même encore le nom de son titulaire. Il la visite et choisit l'endroit où il s'établira, éventuellement, au confluent du fleuve et de la rivière Du Chesne, endroit paisible. Mais il hésite à s'y établir seul, car il sera loin de toute habitation et la solitude, avec l'âge, commence à le faire réfléchir.

4e étape: de nouveau Grondines

Il a conservé sa concession de Grondines. Ses voisins et premiers compagnons, François Couillard et Michel Gorron, s'en occupent pendant ses absences, surveillent ses semences, prennent soin des bêtes. Quand il revient y séjourner, il réfléchit à sa véritable destinée. Ce qui l'amène à s'intéresser à la

vie sociale de ses compagnons de la première heure qui, péniblement, accomplissent leur besogne quotidienne. Ne leur doit-il pas un peu d'estime et de dévouement? Il en arrive à s'en convaincre et décide de prendre une part plus active à la vie communautaire.

Il est resté profondément pieux et charitable, relent sans doute de son ancien culte. Il accepte volontiers d'être parrain comme, par exemple, d'un fils de Michel Goron, dont nous parlons plus loin. En 1674, il est au nombre de ceux qui réclament et obtiennent un moulin seigneurial. La construction est confiée au spécialiste Pierre Mercereau et sera prêt à fonctionner dès l'automne 1675; il appuie la demande d'un arpenteur Jean Guyon qui, le 25 août, en dresse le procès-verbal. En 1676, monseigneur de Laval se rend à Grondines pour administrer le sacrement de confirmation. Josson est au nombre des huit confirmés. Puis, en 1678, il est au premier rang des censitaires qui envoient à l'évêque une pétition pour demander un curé résident, promettant de recueillir par cotisation une somme de trois cents livres, les colons fournissant «selon leurs ressources». Cinq d'entre eux promettent chacun dix-sept livres. Josson est du nombre. Ce qui lui vaut d'être choisi premier marguillier, l'autre étant Louis Hamelin, qui a remplacé François Couillard comme procureur fiscal de la seigneurie et rêve déjà de l'acquérir.

Au terme suivant, Josson est remplacé comme marguillier par Jean Hébert. Il mijote encore d'autres projets.

5e étape: Deschaillons

Le 17 février 1679, il vend sa concession de Grondines à Jacques Aubert qui deviendra seigneur de l'endroit en 1683. Aubert est pour lui un ami fidèle et il le lui rend bien. Le 7 août suivant il est présent au contrat de mariage de Louis Hamelin avec Antoinette Aubert, fille de Jacques. Il figure comme témoin de cette dernière. Il a gardé un pied à terre à Grondines, car il est signalé à cet endroit au recensement de 1681,

alors qu'il déclare (ou fait déclarer) avoir deux fusils, une bête à cornes et quinze arpents défrichés.

Mais déjà il a choisi d'aller vivre à Deschaillons. Le 24 août 1679, quelques mois à peine après sa vente à Jacques Aubert, il obtient, devant «Maistre Pierre Mesnard, notaire du bourg et seigneurie de Saint-Ours», un contrat de concession de M. de Saint-Ours, seigneur des terres de Deschaillons, d'une terre de sept arpents de front sur quarante de profondeur, «tenant d'un côté vers la petite rivière Du Chesne et d'autre au sorouest aux terres de M. de St-Ours non encore concédées.» (Reg. des Insinuations, T-Riv.)

L'isolement commence toutefois à inquiéter sérieusement cet anachorète qui s'en va péniblement vers les cinquante ans et qui, les mois d'hiver, ne peut rester seul. Trouverait-il un ancien compagnon de La Poterie qui accepterait d'aller le rejoindre, et coloniser comme lui le pittoresque territoire de la rivière Du Chesne? De François Couillard il n'en est pas question, trop préoccupé par ses propres affaires. Jean Catelan est retourné à la seigneurie de La Poterie et est devenu l'homme de confiance du nouveau seigneur. Gilles Masson a d'autres obligations et aussi d'autres ambitions. Il est encore en charge du moulin seigneurial et déjà il rêve d'aller coloniser la seigneurie Becquet, elle aussi vierge encore de colons.

C'est finalement Michel Gorron, son ami des bons et des mauvais jours, qui se décidera à le suivre. Josson a été parrain d'un de ses fils. De plus il aime lui aussi le risque, la liberté. Ils discutent de la proposition au cours de l'année 1681, car tous deux sont encore inscrits comme demeurant à Grondines au recensement de cette année. Gorron a trois enfants, et déclare six arpents défrichés et trois bêtes à cornes. Josson inscrit pour sa part deux fusils, une seule bête à cornes et quinze arpents en culture.

Pendant que se déroulent ces événements, un contre-temps se présente qui va tout modifier. Louis Hamelin, à qui

son beau-père, Jacques Aubert, vient de ravir de justesse la seigneurie de Grondines, veut à tout prix son fief à lui et va s'installer comme s'il s'agissait de son bien propre, à la rivière Du Chesne, sachant que le seigneur de l'endroit, M. de Saint-Ours, ne s'y rend jamais et qu'il possède une autre seigneurie dans la région du Richelieu. Hamelin s'en voit déjà le seigneur. Or Josson connaît son caractère ambitieux et autoritaire et se doute bien que s'il tombe sous sa tutelle, il n'aura pas encore la liberté.

Alors il prend une décision radicale. Il ne retournera pas à Deschaillons. Le 28 octobre 1681, il achète une concession à Batiscau. Pour ne pas berner son ami Gorron, toujours décidé à aller s'installer à Deschaillons, il lui fait don de sa concession qu'il a obtenue du seigneur de Saint-Ours plus de deux ans auparavant, et ce à des conditions bien humanitaires: «...À la charge que le dit Gorron, luy et ses hoirs payera tous les ans aud. Josson pendant sa vie deux cents d'anguilles payables par chaque an au jour et feste de Saint-Michel... Ladite donation ainsy faicte pour les bons et utiles services que led. Gorron luy a toujours rendus et portés et qu'il luy continue journellement...»

6e étape: Batiscau

Sa concession de Batiscau, Josson l'a achetée de Nicolas Gastineau-Duplessis. Elle est située entre celles de Jean Moreau et de Robert Rivard-Loranger. Josson déclare la bien connaître «pour l'avoir vue, visitée et marchée.» Elle est de deux arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur, sept arpents défrichés et *en valeur*, avec grange, maison et étable. Le prix convenu est neuf cents livres, dont Josson paiera huit cents livres «dans quatre jours en or ou argent», provenant en grande partie de sa vente de Grondines à Jacques Aubert. La concession est hypothéquée envers Charles Aubert de la Chesnaye, mais Josson n'y est pas impliqué car Aubert de la Chesnaye a tout prévu et récupéré son dû lors du paiement. L'autre cent livres servira à payer divers frais, au

voisin Jean Moreau d'abord, qui prenait soin de la ferme, et à quelques employés temporaires.

Josson a donc une ferme complète, entièrement payée, avec bâtiments et animaux. Il apprécie sans doute sa décision car c'est trois mois plus tard qu'il fait don de sa concession de Deschaillons à Michel Gorron, et qu'il lui confirmera en 1687 chez le notaire Michel Roy.

Mais il est seul. Et il prend de l'âge. Ses voisins veulent bien le seconder à l'occasion, mais eux aussi ont leurs besoins. Tous estiment cet homme solitaire qui les intrigue. Il se mêle à leurs réunions. Ainsi il est présent à l'assemblée des habitants en 1682 pour la répartition des dîmes. Il revoit de temps à autre son ami Gorron et lui fait part de ses problèmes. Un accord est conclu entre eux. Le 4 juillet 1684, Josson passe un contrat devant le notaire Antoine Adhémar par lequel il fait don de tous ses biens à son filleul Gilles Gorron *«qu'il a cy-devant adopté pour son fils et mis au nombre de sa famille...»*

L'adolescent va rejoindre à Batiscan son père adoptif et le seconde dans ses travaux quotidiens. Mais il meurt subitement à dix-huit ans et il est inhumé le 9 novembre 1687 dans le cimetière de Batiscan. Michel Gorron accepte que son autre fils aille remplacer le défunt. Mais lui aussi est de santé fragile et ne peut être d'une grande utilité. Il sera inhumé à son tour au même endroit le 7 octobre 1698 à vingt-deux ans.

Josson ne peut plus compter sur aucune aide. Il cède sa ferme à son voisin Jean Moreau qui veut y établir son fils Joseph et l'empêcher par ce moyen de continuer à courir les bois. Josson se réserve un logis dans la maison et *«l'usage de deux bœufs pour traîner son bois de chauffage»*. Mais il cherche un autre endroit où se réfugier les mois d'hiver, car le fils Moreau ne s'occupe pas de la ferme.

Comme à Grondines, Josson a voulu dès son arrivée à Batiscan collaborer à la vie communautaire. Nous avons déjà signalé qu'en 1682 il a offert spontanément son appui à la for-

mation d'un embryon de vie religieuse. Dans tous les foyers il est accueilli avec sympathie, même s'il s'y mêle une certaine curiosité. Les Rivard particulièrement l'estiment et l'immiscent dans leur vie familiale. Ainsi il est présent le 22 décembre 1695 au contrat de mariage du sergent François Dumontier avec Marie-Anne Rivard, événement qui réunit quelques-unes des plus hautes personnalités de la colonie et dont on voit les élégantes signatures au bas du contrat soigneusement rédigé par le notaire François Trotaïn. Il sera aussi témoin au mariage de Jean Trottier avec Magdeleine Rivard. Il accepte aussi à l'occasion d'être parrain dans les familles de son voisinage.

C'est ainsi qu'il en arrive à trouver un refuge accueillant où il acceptera de terminer sa vie terrestre.

Nicolas Pot, un vieux colon de l'endroit, possédait une concession avoisinant la ferme du notaire Charles LeSieur. Après sa mort, en 1691, son épouse Suzanne Nepveu, originaire de Québec, retourna vivre dans sa ville natale où elle épousa Jean De Vin. La ferme échut en héritage aux enfants, encore trop jeunes pour la cultiver et que le notaire LeSieur prit à bail. Jossion acheta un arpent avoisinant la terre du notaire. Ce dernier étant décédé subitement, sa veuve, Françoise de Lafond se chargea d'héberger le pauvre célibataire jusqu'à la fin de sa vie.

Et c'est au domicile de la veuve LeSieur qu'il mourut le 6 mai 1699, après avoir, note le registre paroissial, «*reçu les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction.*»

Il est donc décédé en paix avec sa conscience, et bien soigné dans les derniers mois de sa vie, car il nomma sa logeuse, Françoise de LaFond, son exécutrice testamentaire.

L'inventaire et la vente de ses biens eurent lieu les 12 et 14 juin par le notaire Daniel Normandin, sur l'ordre du *juge Prevost* de Batiscan, Guillaume de La Rue. Les effets sont minutieusement détaillés. Il possédait entre autres un coffre «*de bois de chesne fermant à clé*», quelques habits et chemises,

«un chaudron pour faire la lessive», une marmite, une poêle à frire, une huche de bois de pin, une cassette «fermant à clé» dans laquelle se trouvait la somme de soixante-six livres, seize sols, huit deniers. Jean Collet déclare qu'il a chez lui «un lit de plume avec son traversin» appartenant au défunt. Le soldat Bruslé dit Francœur a pour sa part deux draps de lit. Anthoine Lescuyer lui a emprunté une camisole et une paire de culottes d'étoffe qu'il déclare appartenir aussi au défunt.

Il possède d'autres biens. Ainsi Joseph Moreau ne lui a encore rien donné de l'achat de la ferme, soit deux mille livres, non plus que les intérêts. Quelques effets sont vendus à l'enchère et rapportent la somme de 271 livres, 5 sols.

Le 16 juin se présente au logis de la veuve LeSieur le Père François Vaillant, procureur des Jésuites lesquels, comme on sait, sont les seigneurs de Batiscan. Le Père Vaillant déclare que comme il semble que le défunt ne laisse aucun héritier, ses biens appartiennent aux propriétaires de la seigneurie, comme le veut la loi. Si plus tard un héritier légitime se présente, ces derniers lui remettront l'héritage.

Personne ne s'objecte à cette intervention, qui semble légale. Toutefois les officiers chargés de la liquidation des biens veulent bien récupérer leurs honoraires. Ce que le Père Vaillant accepte volontiers. Tout d'abord la veuve Le Sieur réclame pour son trouble et aussi les soins donnés au défunt pendant sa maladie, la somme de 80 livres. Ce qui est jugé équitable. Le procureur fiscal fixe ses frais à 39 livres, 3 sols, 1 denier; l'adjoint au procureur fiscal: 5 livres, 1 sol; le greffier: 5 livres, 18 sols, 8 deniers; finalement, l'huissier: 18 livres, 3 sols. «Laquelle somme, dit le procès-verbal, a été prise sur les deniers provenant de la vente des meubles & effets dont le révérend père Vaillant demeure valablement déchargé autant que besoin est...»

Tous ces frais déduits, il restait au Père Vaillant la modeste somme de 77 livres. Il s'en contenta. De plus, il annula la somme de deux mille livres due à Josson pour la

vente de sa concession à Joseph Moreau et que ce dernier n'avait jamais payée, non plus que les intérêts, étant toujours en voyage de traite.

La concession passa successivement aux mains de Pierre Trottier-Desruisseaux, de François Rivard-Montendre et finalement à Jean de LaFond-Mongrain, qui annula les intérêts que pouvaient devoir madame Joseph Moreau, devenue veuve et sans le sou.

Pendant que se déroulaient ces diverses transactions, Thimothée Josson était disparu depuis longtemps et reposait en paix dans l'ancien cimetière de la paroisse de Batiscan.

Cette paix qu'il a toujours cherchée, il l'a obtenue après sa mort.

JACQUES LOYSEAU dit Grandinière

Grâce aux minutieuses recherches de madame Pierre Montagne sur les colons venus du Perche, nous connaissons mieux l'ascendance de Jacques Loyseau que celle de Thimothée Josson. Ainsi pouvons-nous projeter plus de lumière sur son destin, au début marqué d'espoir, d'illusion de bonheur, puis de résignation.

Il fut baptisé à Tourouvre, le 20 octobre 1619, cinquième d'une famille de huit enfants, fils de François Loyseau dit Grandinière et d'Antoinette Frichot. Son adolescence se passe à l'époque où, dans toute la région percheronne, on s'intéresse à ce nouveau pays qu'est la Nouvelle-France. Chaque année, des concitoyens partent, quelques-uns avec leur famille, et ne reviennent pas. On parle beaucoup de Robert Giffard, des Cloutier, des Boucher, des Langlois, des Gagnon. D'autres s'y rendent, reviennent et apportent des nouvelles. Les frères Juchereau sont de ce nombre, et ce sont eux qui entreprennent un intense recrutement, particulièrement à partir de 1646.

C'est ainsi que le 7 avril 1647 Jacques Loyseau dit Grandinière — il a vingt-sept ans — passe son contrat d'engage-

ment envers Noël Juchereau: «... savoir est d'aller par ledit Loyseau servir ledit sieur Juchereau sieur des Chastellées audit pays de la Nouvelle-France, pendant le temps de trois ans à commencer du jour qu'il arrivera audit pays et finissant au jour qu'il partira d'iceluy, à la charge dudit Juchereau de faire passer et repasser ledit Loyseau à ses frais et le nourrir pendant ledit temps, même à aller de ce lieu à La Rochelle où se fait l'embarquement; ce fait moyennant la somme de soixante et dix livres tournois...»

L'engagement de Loyseau est de trois ans. Mais il passera sa vie dans son pays d'adoption, limitant son activité à la région trifluvienne où il fut immédiatement dirigé.

C'est sans doute l'exemple de Jean Poisson tout autant que l'exhortation des Juchereau qui le décida à quitter sa famille et à s'expatrier, tout comme quelques-uns de ses proches.

Poisson avait fait un premier séjour en Nouvelle-France de 1637 à 1640. Agé d'à peine vingt ans, il était venu rejoindre son parrain Jean Guyon qui s'y trouvait depuis 1634. De retour à Mortagne, il épousa en 1644 Jacqueline Chamboy, native de Tourouvre et cousine de Jacques Loyseau. En 1647, il décide de retourner en Nouvelle-France avec son épouse, ses deux enfants, ses deux sœurs, Mathurine et Barbe, et les Percherons recrutés par Juchereau qui s'embarquent pour ce nouveau pays. Outre Jacques Loyseau, on signale Julien Mercier, François Mabelle, Pierre Enjouis, Jean Creste (aussi apparenté à Jacques Loyseau), Nicolas Rivard et quelques autres que nous retrouverons dans la région trifluvienne les années suivantes. Puis ce seront François Mabillet et Gilles Trottier, ce dernier déjà marié à Catherine Loyseau, parente de Jacques.

C'est donc toute une petite famille percheronne qui s'établit à Trois-Rivières, tout comme l'autre groupe autour de Robert Giffard et de Jean Guyon à Québec. De plus, au bourg de Trois-Rivières règnent déjà en maîtres les LeNeuf, venus de

La Poterie, un hameau voisin. Sans oublier évidemment Pierre Boucher, un autre éminent compatriote, qui cherchera à fonder une colonie modèle au Cap-de-la-Madeleine avant d'aller s'établir définitivement à Boucherville.

Revenons à Jacques Loyseau qui, soulignons-le, conserva tout au long de sa vie son nom patronymique de Grandinière dont, à juste titre, il se glorifiait. Au siècle précédent, quelques membres de sa famille figuraient comme membres fondateurs de la confrérie des Frères de la Charité de Tourouvre. Lui-même n'était pas illettré. Dans tous les actes notariés où il figure, il inscrit une élégante signature avec paraphe.

À son arrivée à Trois-Rivières il a 28 ans. Comme ses compagnons il agit d'abord comme manœuvre: couper les arbres, labourer, ensemer et récolter, moyennant quelque monnaie et la nourriture. Son engagement envers les Juchereau est de trois ans, mais comme la plupart il préfère rester en Nouvelle-France. Quelques-uns de ses proches ont déjà femme et enfants. D'autres ne tardent pas à fonder un ménage.

Quelques semaines à peine après l'arrivée à Québec, Mathurine Poisson trouve un époux: Jacques Aubuchon, un pionnier trifluvien. Le mariage a lieu le 8 octobre 1647. Sa sœur Barbe l'imite bientôt et s'allie à Léonard Lucault. Marin Chauvin, une recrue de 1648, épouse dès l'année suivante Gilette Baune. Il meurt en 1651, en laissant un enfant. Loyseau épouserait bien la veuve à qui il fait des promesses. Dans ce but, il achète quelques meubles et effets à l'encan des biens de Jacques Hertel, qui vient de mourir. Mais la jeune veuve lui préfère — pour son malheur à elle — Jacques Bertaut, arquebusier, métier lucratif en ces années de conflits.

Car la terrible guerre avec les Iroquois s'intensifie. Presque chaque jour des colons sont tués. On ne s'aventure dans les champs que par petits groupes armés. Les uns défrichent, les autres font le guet. On apprend le décès à Montréal de l'époux de Barbe Poisson tué par un Indien. Puis arrive la

désastreuse sortie de 1652, sous le commandement du capitaine Kerbodot Duplessis au cours de laquelle Jean Poisson lui-même disparaît. Le fils aîné de Gilles Trottier est fait prisonnier. Trottier est tellement affecté qu'il meurt subitement le 10 mai 1655, et son épouse Catherine Loyseau huit mois plus tard. La liste des colons massacrés par les Indiens s'allonge. On apprend presque chaque jour la disparition de parents et d'amis. Emery Cailleteau, Mathieu Labat, Antoine Denise, Mathurin Guillet, le notaire Boujonnier, Jean Lanquetteau. Et combien d'autres.

Telle est l'atmosphère dans laquelle fut plongé Jacques Loyseau les premières années.

Nous ignorons à peu près tout de son existence au cours des années qui ont suivi les malheureux événements de 1652. Avec quelques compagnons, il se réfugia dans l'île de La Poterie, propriété de Jacques LeNeuf et à proximité du Cap-de-La-Madeleine où, finalement, il alla s'installer.

Son nom figure parfois dans les actes de la Prévôté, pour des motifs de peu d'importance: journées de travail non exécutées, quelques emprunts à rembourser, etc., comme d'ailleurs la plupart de ses concitoyens qui se traînaient réciproquement devant le tribunal pour des vétilles. Le 28 novembre 1659, il est convoqué au tribunal par Pierre Couc qu'il aurait injurié, «*étant pris de boisson*». L'affaire n'ira pas loin. Le juge Pierre Boucher absout l'accusé et «met les deux parties hors de cause et de procès», tout en recommandant à Loyseau de ne pas récidiver. Une autre fois, devant le juge Jacques LeNeuf, Guillaume Fagot trouve que Loyseau tarde à lui rembourser cent dix sols parce qu'il l'a aidé à couper du bois. Loyseau promet de payer «dans quinzaine». Le même jour, Jacques Besnard lui réclame cent livres «pour marchandises livrées». Loyseau rétorque que Besnard lui doit six journées de travail. On s'entend à l'amiable, après présentation de «mémoires» de part et d'autre.

Ce sont là les petits incidents quotidiens dont sont remplis les registres de la Prévôté de Trois-Rivières et qui démon-

trent bien, de façon parfois pittoresque, parfois plaisante et bizarre, que ces émigrés français ont conservé leur manie de se disputer pour l'unique satisfaction de tâcher d'avoir raison.

Quant à Jacques Loyseau, il allait bientôt connaître des aventures sentimentales qui lui feront oublier ces tracasseries puérides.

Un compagnon de travail, Elie Ancquetin (aussi appelé Hanctin dans les registres), originaire de Honfleur, avait épousé le 6 août 1657 une jeune fille originaire de la Saintonge, Suzanne Duval. Ils ont un enfant et l'épouse était à nouveau enceinte lorsque le mari est tué par les Iroquois en 1661. Ancquetin possédait au Cap une concession sur laquelle il a construit une maison et a *«huit arpents de terre désertée»*. L'inventaire de ses biens nous apprend que Loyseau doit au défunt quatorze francs *«pour un capot et une chemise prêtée»* pendant qu'il séjournait chez lui. Ils étaient de bons amis. L'inhumation d'Elie Ancquetin a lieu le 24 août 1661 et un mois plus tard, le 25 septembre, la veuve passe un contrat de mariage avec Jacques Loyseau. La fille posthume du défunt naîtra le 16 février 1662, sera baptisée le lendemain et inhumée le 21 suivant.

Quelles furent les relations des nouveaux conjoints au cours des mois suivants? Peu harmonieuses, semble-t-il, car le contrat est annulé le 25 avril 1662. Le 14 mai suivant Suzanne Duval passait un nouveau contrat avec Mathieu Proutost, natif de La Rochelle, qui promet *«nourrir et entretenir en leur maison Jérôme Ancquetin, âgé de deux ans...»* Quand à la future épouse, elle déclare *«apporter de sa part ce qui est contenu en l'inventaire des biens délaissés par ledit défunt Ancquetin...»* La célébration religieuse eut lieu deux jours après.

Les registres sont muets sur la destinée de ce couple, qui semble être retourné en France. Peu après leur mariage, soit le 12 septembre, Mathieu Proutost, *«du consentement de Suzanne Duval sa femme»* vendait sa concession du Cap à l'armurier Barthélemy Bertaut.

Une fois de plus, le prétendant évincé se retrouve seul. En octobre, il s'engage à défricher un arpent de terre «*prêt à semer du bled français*» sur la concession de Michel Gamelain au Cap. Le prix convenu est dix-huit livres, dont Loyseau en a déjà reçu dix. S'il défriche plus que l'entente prévue, il sera payé au pro-rata.

Pendant ce temps il loge chez sa cousine Jacqueline Chamboy, remariée depuis déjà quelques années à un homme valeureux et plein de ressources, Michel Peltier sieur de La Prade, pour qui il exécute aussi divers travaux de ferme. Il trouve là l'atmosphère familiale qui lui manque. Car il songe toujours à fonder lui-même un foyer bien à lui. Bientôt il entrevoit une lueur d'espoir.

Il courtise Anne Vuydant, servante chez René Besnard-Bourjoly. Mais la jeune fille a d'autres prétendants, dont Guillaume de La Rue, homme de confiance des Jésuites qui possède plus d'instruction que Loyseau et qui a l'estime de tous ses concitoyens à qui il rend divers services et qui sera sous peu nommé notaire. Sans hésiter, la jeune servante le préfère à Loyseau et une entente est conclue devant le notaire Laurent du Portail le 16 mai 1663, entre le sieur de La Rue et «*Anne Vuydant sa promise*». Le mariage sera retardé de quelques mois pour leur permettre de se mieux connaître. Pendant ce noviciat, la promise séjournera chez son cousin, le colon Jean Botton. Mais elle se lasse d'attendre, et réclame l'annulation, qui a lieu le 13 juillet. Le 3 octobre suivant, le futur notaire se console en épousant Marie Pepin.

Tenace comme tous les amoureux, Loyseau reprend ses avances et se fait plus pressant. Mais la fatalité s'acharne sur lui. Les fréquentations apparemment ne sont pas de tout repos. Tellement tendues que Loyseau se voit dans l'obligation de porter l'affaire devant le tribunal de justice. Un écrit conservé dans les indiscrets dossiers de la Prévôté de Trois-Rivières nous en dévoile la teneur: «*Le quatriesme aoust mil six cent soixante trois Jacques Loyseau dict Grandinière*

demandeur de ses intérêts et avances faictes à Anne, servante du Sr de Bourjoly, laquelle il aurait demandé en mariage et elle luy en auroit faict promesse verbalement présence de personnes, en vertu de quoy il luy auroit faict quelques présents au nom du mariage.»

«Laquelle Anne, conclut le juge, assignée à ce jourd'huy a faict deffaut et sera reassignée...»

Au lieu de comparaître, la jeune fille, à la fois inconséquente et volage, c'est le moins qu'on puisse dire d'elle, préféra se sacrifier et le 3 novembre suivant, en l'étude du notaire Ameau, elle consentait au contrat officiel de mariage avec Jacques Loyseau. Mais elle ne tarda pas à se désister. Décision à laquelle Loyseau ne s'objecta pas, car il comprenait enfin qu'il était préférable de purger seul son purgatoire que d'endurer avec elle une vie d'enfer, qui peut-être serait longue!

La jeune fille quitta le bourg du Cap et gagna Québec, où elle épousa — pour de bon cette fois — Jean Jouineau le 26 février 1664. Jouineau étant décédé, elle s'allia en 1676 au veuf Etienne Blanchon avec qui ce fut elle qui vécut une vie d'enfer. Ainsi le veut l'inexorable loi des compensations.

Si Jacques Loyseau eut vent du destion des trois jeunes filles qu'il avait eu l'espoir d'épouser pour fonder un honnête foyer, sans doute comprit-il que son destin à lui était enviable.

En 1672, l'élue de son premier espoir, Ginette Baune, était condamnée à la potence et exécutée avec son mari Jacques Bertaut pour le meurtre de leur gendre. Suzanne Duval avait quitté la colonie et était retournée en France avec son mari. Quant à Anne Vuydant, son second mari Etienne Blanchon, criblé de dettes, sans cesse poursuivi en justice, quitta subrepticement la colonie et retourna dans son pays natal, laissant à leur sort son épouse, ses enfants et la meute de ses créanciers. Pour subsister, la pauvre femme dut exercer diverses besognes pour en arriver à être tenancière d'un cabaret et à subir tous les désagréments de ce métier sous la surveillance des représentants de la morale publique.

Après sa dernière déconvenue, Loyseau semble avoir écouté la voix de la raison. Il espéra patiemment que la sérénité ou la stabilité conjugale s'offre d'elle-même à lui. Il attendit en vain.

De tempérament sédentaire, il n'éprouvait aucun attrait pour l'aventure de la traite des fourrures. Il continua à séjourner au Cap et s'installa au logis d'Hélie Grimard où le situe le recensement de 1666. Il songe à aller comme plusieurs de ses compatriotes s'établir à Batiscan. Il obtient verbalement une des premières concessions. Il s'y rend travailler les mois d'été, mais sans enthousiasme. Dès l'automne il la cède, pour la somme de vingt livres, à Michel Peltier qui, d'accord avec son épouse, décide de quitter le Cap et de s'établir à cet endroit. Loyseau seconde les charpentiers Pierre Guillet et Hélie Bourbaux dans la construction de la maison et des bâtiments de ferme. Puis Peltier ayant acheté la concession du beau-frère de son épouse, Benjamin Anseau qui désirait rester au Cap, Loyseau s'engage par contrat dûment notarié à la mettre en valeur. C'est un des rares documents qui témoigne de son couinage avec Jacqueline Chamboy.

Mais son destin allait une fois de plus changer.

Michel Peltier, ayant finalement décidé d'aller développer la seigneurie de Gentilly, qui appartenait au premier mari de son épouse, Jean Poisson, il se désista de ses concessions de Batiscan et de ses propriétés du Cap pour gagner son nouveau domaine dont il était devenu le seigneur attitré et où il commença à recruter des colons. Loyseau, comme parent de la seigneuresse, fut-il invité à se joindre à eux? Refusa-t-il? Quoi qu'il en soit, il retourna au Cap.

C'est en effet au Cap-de-La-Madeleine que nous le retraçons au recensement de 1667 où il figure sous son simple prénom de Jacques dans la famille de cet autre Tourouvrain qu'était Nicolas Rivard. Ce dernier ayant décidé d'aller se fixer définitivement à Batiscan, Loyseau, qui approche de la cinquantaine, s'en va loger de nouveau chez son vieil ami Hélie

Grimard et, pour subsister, il accomplit ici et là divers travaux de ferme. Grimard mourut octogénaire en 1675 et Loyseau lui servit sans doute de compagnon les dernières années. Son fils aîné Jean avait déjà gagné Batiscan. L'autre, Hélié dit La Taupinière, était parti à l'aventure et on ignorait tout de lui. Loyseau demeurait donc seul avec la veuve et l'aida à mettre ordre à ses affaires, jusqu'à ce qu'elle projette d'aller terminer ses jours chez son fils à Batiscan, où elle fut inhumée le 12 mars 1685.

Nous perdons toute trace de Jacques Loyseau pendant quelques années. Son nom ne figure dans aucun des documents régionaux que nous avons pu consulter. Je ne puis que l'imaginer égrenant les jours d'une vieillesse solitaire, s'entretenant avec lui-même, ressassant ses souvenirs. En 1697 un Jacques Loyseau est inscrit, sans autre identification, sur la liste des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec pour dix jours. Et de nouveau le 1er février 1699, une inscription au même registre pour vingt-huit jours, au nom de Jacques Loyse. S'agit-il de lui? Probablement. À cette date il avait près de 80 ans.

Il mourut obscurément, je ne sais où et quand. J'avoue ne pas avoir entrepris de recherches systématiques pour le savoir. Ce qui m'intéressait en lui, c'était l'individu, le personnage vivant. Le type de paysan français parti à la recherche d'un sort meilleur dans un monde inconnu, un pays vaste, imprévisible et capricieux comme le destin.

Raymond Douville